



870 Curé Boivin, Boisbriand (Québec) Canada, J7G 2A7

Boisbriand, le 25 Février 2013

PRODUIT : MOUSSE DE POLYURÉTHANE GICLÉ – AIRMÉTIC SOYA.

OBJET : FILS ÉLECTRIQUES

À qui de droit,

Conformément à la Norme Nationale du Canada <<CAN/ULC-S705.2>> (NORME SUR L'ISOLANT THERMIQUE EN MOUSSE DE POLYURÉTHANE RIGIDE PULVÉRISÉE, DE DENSITÉ MOYENNE - RESPONSABILITÉ DE L'INSTALLATEUR). Il n'y a plus aucunes restrictions en ce qui à trait à l'application de la mousse directement sur les fils électriques plastifiés et/ou conduits métalliques (BX. LOOMEX, etc.). Ce standard est régis en conformité des exigences et réglementations du Code de Construction du Québec 2005 / Code National du Bâtiment du Canada 2005.

Pour toute information, veuillez nous contacter.

Bien à vous,

Michel L'Ecuyer, D.S.A.
Division commerciale et industrielle